



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Point actualité – Mercredi 6 mai 2020 Coronavirus Covid-19**

- **Le plan de déconfinement présenté ce jeudi**

Le Premier Ministre, Édouard Philippe, **présentera le plan de déconfinement** ce jeudi 7 mai à 16h à la télévision (diffusé sur la plupart des chaînes nationales).

Ce plan entrera en vigueur ce lundi 11 mai 2020 et sera, comme le souhaite le gouvernement après avis du Haut conseil scientifique, **progressif et différencié en fonction des départements**.

Pour rappel, des critères conduiront à définir **si le confinement doit être plus strict que le cadre général** présenté par le Premier Ministre : taux de nouveaux cas déclarés, niveau de tension sur les capacités hospitalières et niveau de préparation en termes de test et de détection des cas contacts.

Ces indicateurs permettent chaque jour de classer par couleur chaque département, « rouge » ou « vert ».

L'ensemble des services de l'État, en lien avec les collectivités, travaillent actuellement à mettre en œuvre ce déconfinement dans le département. **Les modalités vous seront présentées rapidement.**

Une page internet dédiée est accessible, dans chaque département, sur le portail des services de l'État (sites des préfetures). Pour les Hautes-Alpes, vous pouvez vous rendre sur **<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/strategie-locale-de-deconfinement-a7932.html>**

- **Plus de 250 tests par jour possibles dans les Hautes-Alpes**

Un travail partenarial a été mis en œuvre, grâce à la forte implication du Conseil départemental des Hautes-Alpes, entre l'Agence régionale de santé, le Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud (Chicas) et le Laboratoire départemental d'analyses.

C'est une volonté du Gouvernement que **de monter en puissance dans la réalisation de tests de dépistage du Covid-19**. Dépistage, traçage et isolement sont au cœur de la lutte contre la reprise de l'épidémie : **les personnes symptomatiques seront testées et isolées**, leurs cas contact identifiés et placés en quatorzaine, cassant ainsi la chaîne de contamination.

Jusqu'à présent, les prélèvements effectués dans les établissements de santé étaient analysés en dehors du département, à l'IHU de Marseille. Avec ce partenariat, **l'analyse des tests pourra être réalisée en une journée**, directement par le Laboratoire du Département des Hautes-Alpes.

Dans ce partenariat sanitaire, les prélèvements des patients se font toujours dans les centres hospitaliers du territoire et sont ensuite acheminés au Laboratoire départemental pour analyse. Le Centre hospitalier reste maître de l'ensemble de la chaîne de dépistage puisque les résultats lui sont communiqués, validés par des biologistes médicaux et que c'est lui seul qui peut les communiquer aux patients et aux praticiens.

À noter que les laboratoires de villes effectuent également des tests uniquement sur ordonnance des médecins traitants.

À partir du 11 mai, tout comme aujourd'hui, il faudra que les malades contactent leur médecin traitant. **C'est lui qui évaluera l'état de santé et pourra prescrire un test si besoin.** Une personne qui aurait des symptômes et pas de médecin traitant devra appeler le 15. Le médecin régulateur du centre 15 évaluera la gravité de l'état de santé et orientera la personne vers un médecin. **En aucun cas, il ne faudra se rendre directement dans un laboratoire de ville, ni non plus au Laboratoire départemental.**

- [Fabriquer son propre masque barrière](#)

Parallèlement à une large distribution de masques barrières pour les entreprises et les particuliers, via les commerces, la vente en ligne ainsi que les collectivités et les préfetures pour les publics les plus vulnérables, **le gouvernement propose également de créer simplement votre masque à la maison** : <https://www.gouvernement.fr/fabriquer-un-masque-tutoriels-et-recommandations>

Pour le matériel, il vous suffit d'avoir une paire de ciseaux, du fil, un fer à repasser et de télécharger le patron sur le site du gouvernement.

**Les étapes de fabrication sont détaillées pas à pas.**

Vous trouverez également en ligne la liste des matériaux testés par l'Institut français de textile et d'habillement et que chacun peut utiliser pour une performance optimale du masque.

Bien évidemment, **la capacité de filtration de ce masque ne pourra pas être testée.** Il devra donc être utilisé avec précaution, en complément d'un respect scrupuleux de toutes les autres mesures barrières (plus d'un mètre avec les autres personnes notamment).

La préfète,

Martine CLAVEL